



Devis "gonfle" par maître d'oeuvre

Par **dottyvdb**, le **07/09/2008** à **14:01**

j ai pris un "maitre d'oeuvre" pour suivre les travaux de transformations d'un garage en habitation, outre qu'il n'a pas déposé de demande pour création d'ouvertures de fenestres, qu'il n'a pas proposé la garantie décennale, j'ai constaté qu'il ne se contentait pas de sa commission de 7 % mais avait surchargé les prix des devis des deux entreprises qu'il a sélectionné (doublé voir triplé), je lui en parle, il cherche des échappatoires, je lui ai demandé de me fournir les factures des entreprises, il me répond que j'ai accepté le devis, quel recours ??? sachant que je lui dois encore un tiers du montant des travaux, et qu'il ne m'a pas fait signer d'avenant pour les travaux supplémentaires ?

est ce légal de majorer les prix en plus de la commission qu'il se prend ?